

## REGLEMENT GENERAL DE LA COURSE

### Article 1

L'Association ODYSSEA organise *une course-marche de 5kms non chronométrée et une course de 10 km chronométrée le dimanche 5 octobre 2008 à Paris* en faveur de la lutte contre le cancer du sein.

Les fonds collectés grâce aux droits d'inscription des participants sont reversés à l'INSTITUT CURIE pour un programme de recherche innovant sur les cancers du sein chez la femme jeune.

### Article 2

Les départs des courses s'effectuent *AVENUE DES MINIMES , paris 12<sup>ème</sup> dans le bois de Vincennes.*

*A 11H00 pour le 5KM*

*A 9H30 pour le 10km*

Les coureurs seront placés devant les marcheurs.

Les arrivées pour les deux épreuves se feront au même endroit.

### Article 3

Les inscriptions s'effectuent dans les conditions suivantes :

**Par courrier** date limite le 1er octobre 2008 (cachet de la Poste faisant foi)

Bulletin d'inscription complété et signé à renvoyer avec un règlement par chèque à l'ordre **d'ODYSSEA ORGANISATION à :**

**ODYSSEA BP 60082**

**95162 MONTMORENCY CEDEX**

**Tél : 06 13 38 30 85/06 98 48 88 18**

**Inscriptions en ligne avec paiement sécurisé :** [www.odyssea-paris.com](http://www.odyssea-paris.com)

date limite 2/10/2008

**Inscriptions sur place** aux heures d'ouverture du Village situé **ESPLANADE DU CHATEAU DE VINCENNES (face au Château de Vincennes) :**

Samedi 4 octobre 2006 de 14H00 à 18H00

### **TARIFS D'INSCRIPTION :**

5 km

Adultes 12 euros jusqu'au 3/10 15 euros sur place

Enfants (moins de 16 ans) 6 euros

10 km

Adultes 15 euros jusqu'au 3/10 18 EUROS SUR PLACE

### **Limites d'âge**

5 km

ÊTRE AGE DE 8 ANS et PLUS

10km

ÊTRE AGE DE 16 ANS et PLUS

### Article 4

Pour retirer leurs dossards, les participants doivent se présenter aux horaires d'ouverture du Village

Samedi 4 octobre 2008 de 14H00 à 18H00

Dimanche 5 octobre 2008 à partir de 8H00 et jusqu'à un quart d'heure avant le départ de la course

### **Article 5**

Ces courses/marches aux licenciés et non licenciés.

Lors de l'inscription pour **les participants au 10 km**, il y a lieu de remettre :

- pour les licenciés FFA ou d'une autre fédération sportive (nécessitant un certificat médical) : la copie de la licence en cours de validité, comportant la photo et le cachet du médecin
- pour les non licenciés : un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive en compétition, daté de moins de trois mois

Pour ceux qui souhaitent participer à la course-marche « allure libre » de 5 km et qui ne seront pas chronométrés aucun justificatif n'est demandé à l'inscription.

### **Article 6**

Chaque participant recevra avec son dossard un tee-shirt rose (modèles et tailles hommes et femmes) pour courir ainsi que des lots à l'arrivée.

### **Article 7**

Des animations sportives et ludiques seront proposées aux enfants sur le Village.

Une garderie pour les enfants âgés de 4 à 10 ans sera mise à disposition des participantes le dimanche 5 octobre pendant la course, dans la limite des places disponibles.

En acceptant ces conditions d'inscription, les participants assument l'entière et complète responsabilité en cas d'accident pouvant se produire lors de ces animations.

### **Article 8**

Les personnes participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité en cas de vol(s), perte(s), ou détérioration(s) d'objets, comme en cas d'accident ou défaillance consécutifs à un mauvais état de santé, ou encore en cas de non-respect du Code de la Route ou du présent règlement.

### **Article 9**

L'Association ODYSSEA, dans le cadre de cette épreuve pédestre a contracté une assurance couvrant les risques de responsabilité civile des organisateurs, des bénévoles et des participants.

.

### **Article 10**

La sécurité routière est assurée par LA PREFECTURE DE POLICE et la sécurité médicale par la Croix Rouge Française.

Chaque participant doit veiller à sa propre sécurité et au respect du code de la route pour la portion ouverte à la circulation automobile entre le Village et la zone de départ et d'arrivée.

### **Article 11**

Le temps de course maximum est de 1H15 pour effectuer le parcours de 5km et de 2h pour le 10km. ODYSSEA est exclusivement réservée aux participants dûment inscrits, les accompagnateurs sont interdits sur le parcours pendant le temps de course.

### **Article 12**

La course fait l'objet d'un chronométrage et d'un classement pour les participants portant un dossard numéroté sur le 10km sauf ceux arrivant hors délai.

Ce classement fera l'objet d'une publication, tant sur internet que sur tous les medias au choix de l'organisateur.

Les trois premières femmes de chaque course seront récompensées.

Par ailleurs, 2 trophées seront remis selon les challenges suivants : ENTREPRISE, FAMILLE/AMIS récompensant les équipes les plus nombreuses dans chaque catégorie.

Des prix seront par ailleurs attribués par tirage au sort parmi lesquels un week-end pour 4 personnes à DISNEYLAND RESORT PARIS.

Un reportage photos et un reportage audiovisuel seront effectués dans le cadre de cette manifestation, dont les images seront publiées sur les divers medias dont dispose l'organisateur y compris sur le site internet ouvert à tous.

### **Article 13**

Un directeur de course est nommé par l'organisateur pour cette manifestation. Il a tout pouvoir de décision et ce sera sans appel. En particulier en cas de force majeure il sera autorisé à annuler l'épreuve au dernier moment comme de l'arrêter au cours de son déroulement.

A quelque titre que ce soit il ne sera procédé dans ce cas à un quelconque remboursement de frais d'engagement.

### **Article 14**

L'inscription à la course-marche ODYSSEA vaut adhésion expresse au présent règlement et en particulier acceptation de chaque participant de voir figurer leurs noms, prénoms et photos dans les medias, sur le site internet et sur tous documents et plaquettes que l'association ou ses partenaires seraient amenés à créer et à diffuser après l'épreuve.

### **Article 15**

Conformément à la loi « Informatique et Liberté » du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. Les participants pourront recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. S'ils ne le souhaitent pas, il leur suffit de le formuler par simple demande écrite à l'adresse de l'Association 21 PASSAGE LAROUSSE 92240 MALAKOFF.